

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service Eau

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN

N/réf. : AM/AR/SB
PJ :
Diaporama présenté

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date :24 mai 2024
Heure de début : ...14 h
Heure de fin :16 h
Lieu :Centre Jean Monnet, Laval

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour qui concernent uniquement des avis sur dossiers.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, transmis avec le présent compte-rendu. En amont de la réunion, les documents en liens avec ces dossiers pour avis ont été envoyés à l'ensemble des membres du bureau de la CLE du SAGE Mayenne.

A noter que la DDT de la Mayenne s'est abstenue pour l'ensemble des dossiers pour avis, étant service instructeur ou partie prenante de l'instruction.

- **Dossier pour avis :**

- A. **Demande d'un renouvellement d'autorisation environnementale sur la centrale hydroélectrique de la société SHEMA à l'aval du barrage de St Fraimbault**

Monsieur Alexis ROBERT (SAGE Mayenne) a présenté l'analyse technique de la cellule du SAGE Mayenne en lien avec la demande précitée.

Pour donner suite à cette présentation, M. Cyril DEMEUSY (DDT de la Mayenne) a présenté les avis de la DREAL PDL, de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Mayenne et de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) :

- La DREAL PDL a été sollicitée en lien avec la sécurité des ouvrages hydrauliques. La DREAL demande de faire attention à l'ouvrage en lien avec les travaux prévus sur les turbines.
- La FDPPMA 53 a rendu un avis positif par rapport à cette demande, en raison de l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau dans la retenue, liée au changement de débit d'une turbine.
- L'OFB propose un avis réservé et demande à la société SHEMA de proposer des mesures compensatoires en lien avec l'anguille sur des sites proches du lac de haute Mayenne. L'OFB propose de se réunir à nouveau entre l'OFB, la

DDT de la Mayenne, le CD 53 et la société SHEMA afin d'étudier la possibilité de ces mesures compensatoires.

Suite à un débat au sein du bureau de la CLE, deux propositions d'avis sont proposées au vote :

- 1- Proposition d'un avis favorable, avec la demande de propositions de mesures compensatoires
- 2- Proposition d'un avis favorable, sans demande de mesures compensatoires supplémentaires.

Vote : Nombre de votants : 11
Favorable, avec compensation : 9
Favorable, sans compensation : 1
Abstention : 1
Défavorable : 0

Avis du bureau :

Au vu de l'amélioration des débits de turbinage (en particulier 3/6/9 m³/s), le bureau de la CLE émet un **avis favorable** au projet présenté mais demande des propositions de compensations sur d'autres sites sur le bassin de la Mayenne (à chiffrer), sur le volet franchissabilité à l'anguille.

B. Projet de charte de gestion hivernale des ouvrages de l'Ernée

Ensuite, M. Benoit SAUDRAIS (SB Ernée) a présenté le projet de charte de gestion des ouvrages de l'Ernée qui est mené en collaboration avec la DDT de la Mayenne. Ce dossier est soumis à l'avis du bureau de la CLE afin d'autoriser son président à cosigner cette charte avec le syndicat de bassin et la DDT.

Cette charte a pour objectif d'optimiser la gestion des ouvrages pendant la période hivernale, de l'aval vers l'amont, avec l'ensemble des propriétaires de plans d'eau et représente une démarche qui pourrait permettre d'identifier des possibilités de nouvelles actions. Ces propriétaires n'ont, pour le moment, pas été contactés.

Cette charte existe déjà au sein du SAGE Oudon. Un article du règlement du SAGE Oudon a depuis été rédigé afin de réglementer cette charte. M. MICHEL souhaite intégrer cette charte, en fonction de son succès, dans le SAGE Mayenne lors de la prochaine révision.

Vote : Nombre de votants : 11
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Avis du bureau :

Avis favorable

C. Demande d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant du GASTARD

M. Benoît SAUDRAIS (SB Ernée) a ensuite présenté les actions prévues sur le bassin versant du Gastard (cf. diaporama).

Vote :

Vote :	Nombre de votants : 11
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

Avis du bureau :
Avis favorable

D. Renouvellement d'une Autorisation Environnementale pour exploiter la carrière des Housseaux

Monsieur Anthony MARTIN (CD 53 / SAGE Mayenne) présente l'analyse technique de la cellule du SAGE Mayenne. L'étude d'impact n'indique aucune incidence de l'agrandissement sur le bocage, les zones humides et les cours d'eau en l'absence de rejets vers le milieu superficiel.

Mme Alice BURBAN précise que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a donné un avis favorable la semaine dernière. Il y a bien un enjeu bocage, avec la replantation de haies bocagères autour du périmètre du site de la carrière.

Pour donner suite à une remarque de M. Christian RAIMBAULT (SB JAVO) sur la réutilisation des carrières pour différents enjeux (remblais, déchets, ...), M. Alexis ROBERT propose de présenter l'étude départementale sur les carrières à une prochaine CLE.

Vote :

Vote :	Nombre de votants : 11
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	1

Avis du bureau :
Avis favorable

*Le Président de la commission locale de l'eau
du SAGE Mayenne,*



Louis MICHEL